

COMMUNE DE LEPUIX

**SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**

RAPPORT ANNUEL

ANNÉE 2022

I. INDICATEURS TECHNIQUES

A. PRODUCTION

Le réseau de distribution d'eau potable de la Commune de LEPUIX est alimenté par deux sources différentes.

1) CAPTAGE DE LA "GOUTTE SAINT-GUILLAUME »"

Ce captage prend naissance dans une galerie de mine profonde de 130 mètres qui se trouve sur le flanc sud du Ballon de Saint-Antoine à une altitude de 790 mètres. Le captage a été réalisé en galerie à une distance de 105 mètres de l'entrée de la mine. Le débit d'étiage est de l'ordre de 300 m³ par jour.

2) CAPTAGE DES "HAUTS-PRÉS"

L'ouvrage est implanté à une altitude de 602 mètres, dans la pente boisée du Mont-Ordon-Verrier, à environ un kilomètre à l'ouest du village, dans des sédiments d'origine glaciaire.

Le débit d'étiage est de l'ordre de 85 m³ par jour.

VOLUME PRODUIT - ANNÉE 2021	
Captage "Goutte Saint-Guillaume"	59 880 m ³
Captage des "Hauts-Prés"	37 624 m ³
Total Annuel	97 504 m³

Ces consommations sont relevées aux compteurs placés à la sortie des réservoirs.

- Production 2009 : 86 638 m³
- Production 2010 : 92 549 m³
- Production 2011 : 86 510 m³
- Production 2012 : 71 274 m³
- Production 2013 : 80 213 m³
- Production 2014 : 76 228 m³
- Production 2015 : 84 937 m³
- Production 2016 : 102 765 m³
- Production 2017 : 98 482 m³
- Production 2018 : 88 967 m³
- Production 2019 : 88 121 m³
- Production 2020 : 87 824 m³
- Production 2021 : 92 037 m³

B. DISTRIBUTION - CONSOMMATION

1) LE RÉSEAU

Le réseau initial est réalisé en tuyau PVC-Collé. Il comporte :

- 7300 mètres de diamètre 100 m/m,
- 1500 mètres de diamètre 90 m/m,
- 600 mètres de diamètre 60 m/m,

correspondants aux branchements des abonnés, réalisés avec des tés de dérivation collés.

En 2001, le réseau (qui date de 1968-1969) a subi quelques transformations : des canalisations en PVC-Collé ont été remplacées par des canalisations en « PEHD », en particulier, rue de l'Eglise.

En décembre 2014, le réseau en PVC collé du quartier du Mont-Jean a également été remplacé par des tuyaux en pehd.

Le pehd est moins sujet aux fuites que le PVC-Collé.

2) LES RÉSERVOIRS

Ils assurent une régulation de l'approvisionnement. Il en existe deux :

- a) Chauveroché : 300 m³ dont 100 m³ de réserve incendie.
- b) Hauts-Prés : 100 m³ dont 50 m³ de réserve incendie

3) TRAITEMENT DE L'EAU

Depuis 2006, l'eau distribuée subit différents traitements afin de répondre aux normes de potabilité et aux exigences de qualité.

Un traitement automatisé par chloration est appliqué aux deux réservoirs pour prévenir et combattre les éventuelles contaminations bactériologiques de l'eau.

Un système de traitement de l'arsenic fonctionne quant à lui au réservoir de la Goutte Saint-Guillaume ; celui-ci fonctionnant grâce à de l'« alumine activée » (matériau filtrant) permet de réduire à quasiment zéro le taux d'arsenic contenu dans l'eau.

Avant la mise en place de ce traitement, la concentration en arsenic dans l'eau était supérieure à celle autorisée par la norme.

Par ailleurs, l'eau des deux captages subit également un traitement par neutralisation qui permet de réduire son agressivité.

4) LA CONSOMMATION

RÉPARTITION DES ABONNES	
Nombre d'habitants	1174
Nombre d'abonnés au Réseau de LEPUIX	387
Nombre d'abonnés au Syndicat des Eaux de Giromagny	126

CONSOMMATION	
Volume facturé	28 799 m ³
Volume consommé non facturé	13 473 m ³
Total consommé	42 272 m³

La consommation moyenne d'eau par abonné est de 74 m³.
Pour information, la consommation annuelle par ménage définie par l'INSEE est de 120 m³.

5) LA PERTE SUR LA DISTRIBUTION

Les pertes sont constituées par la différence entre :

- les volumes produits : 97 504 m³
- les volumes distribués : 42 272 m³

à savoir une perte de 55 232 m³ pour 2022.

Les pertes sont constituées principalement par :

- les fuites sur le réseau,
- les purges.

Les quantités d'eau « perdues » en 2022 ont augmenté par rapport à 2021.

La campagne de changements des compteurs anciens démarrée en 2019 suite aux observations du Cabinet Berest s'est poursuivie.

D'autres travaux d'une plus grande ampleur comme notamment la sectorisation du réseau de distribution et le renouvellement du réseau doivent débuter au printemps 2023 conformément au plan d'actions de réductions des pertes en eau établi à la demande de l'Agence de l'Eau.

Le renouvellement des conduites d'eau se fait simultanément aux travaux de renouvellement des conduites d'assainissement sur notre commune et ces travaux ont été différés d'une année suite à des impératifs techniques nécessitant des études complémentaires, les travaux communaux le sont aussi et n'ont pas débuté comme prévu en 2021.

C. QUALITÉ DE L'EAU

- **Sur l'unité de distribution Saint-Guillaume** : L'eau provenant de la source Saint-Guillaume a présenté un A comme indicateur global de qualité ce qui signifie que l'eau pour cette ressource est de bonne qualité pour les différents paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

L'eau de cette source est traitée à l'alumine activée pour réduire son taux d'arsenic et elle subit un traitement au chlore pour la désinfection.

- **Sur l'unité de distribution Hauts-Prés** : L'eau provenant de cette source a présenté un A comme indicateur global de qualité ce qui signifie que l'eau pour cette ressource est de bonne qualité pour les différents paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. L'eau provenant de la source des Hauts-Prés subit un traitement de reminéralisation et de désinfection à l'eau de javel avant d'être distribuée.

II. INDICATEURS FINANCIERS ET DE PERFORMANCE

A. PRIX DE L'EAU

La Commune n'est pas assujettie à la TVA.

1) MODALITÉS DE TARIFICATION

Prix à la consommation réelle.

2) MODALITÉS DE RÉVISION DES TARIFS

Révision annuelle en fonction des dépenses d'investissement et d'entretien du réseau de distribution

3) RÉMUNÉRATION DU SERVICE DE L'EAU AU 1/01/2022

Abonnement annuel	18.00 €
Prix du m³	
- Part communale	1.00 €
- Part destinée à l'Agence de l'Eau	
* Pollution	0.28 €
* Prélèvement	0.191 €
Total	1.471 €

B AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Le Service des Eaux a contracté 2 emprunts pour financer les travaux d'investissement à venir : 13.200,00 € ont déjà été débloqués, 452.134,00 € le seront au fil des besoins. Ces emprunts ont été contractés auprès de 2 organismes financiers : la Banque des Territoires et le Crédit Mutuel.

DIVERSES CHARGES et DIVERS INVESTISSEMENTS EN 2022	
Entretien et réparation du réseau	1.831 €
Frais d'analyses	5.280 €
Produits de traitement et diverses fournitures (chlore, neutralite, compteurs, ...)	16.199 €
Créances admises en non- valeur ou créances éteintes	0 €
Frais de personnel	19.997 €
Investissements - Maîtrise d'oeuvre (BEREST)	1.742 €

BEREST (désigné Maître d'œuvre) a continué de travailler sur les travaux de rénovation du réseau d'eau ainsi que sur les travaux de sectorisation du réseau. Aucun travaux d'investissement n'a été réglé en 2022 ceux-ci ayant été différés sur 2023.

C INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE PRODUCTION – PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Les deux captages de la commune ont fait l'objet chacun d'un arrêté de déclaration d'utilité publique le 13 novembre 2000.

2) VALEUR DE RENDEMENT

Elle s'établit à 43 % selon l'indicateur P104.3.

3) INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Il est de 75 points selon l'indicateur P103.2B.

4) INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

Il est de 12.33 m³/km/jour.

5) TAUX MOYEN ANNUEL DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Il est de 0 %. Il est calculé selon la formule suivante : linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années/linéaire total de réseau (hors branchement)*20

6) TAUX D'IMPAYES

Le taux d'impayés au 31 décembre 2022 sur les recouvrements effectués par le Trésorier public sur les factures émises au titre de l'année 2021, sur l'exercice est d'environ de 6,5 %.

Pour pallier aux non conformités notamment la valeur de rendement, il y a un plan d'actions qui a été mis en place.

ANNEXES

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ANNEE 2021-2022

	Prix du m ³ 2021 €	Prix du m ³ 2022 €	Différence €	Pourcentage %
Eau	0.90	1.00	+ 0.10	+ 11
Agence Pollution	0.28	0.28	0	0
Agence Prélvt.	0.204	0.191	(0.013)	(3.37)
TOTAL	1.384	1.471	+ 0.087	+ 6.28
Abonnement	18.00	18.00	0	0

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ANNEE 2020- 2021

	Prix du m ³ 2020 €	Prix du m ³ 2021 €	Différence €	Pourcentage %
Eau	0.90	0.90	-	-
Agence Pollution	0.27	0.28	+ 0.01	+ 3.7
Agence Prélvt.	0.225	0.204	- 0.021	- 9.33
TOTAL	1.395	1.384	- 0.011	- 0.79
Abonnement	18.00	18.00	-	-

SERVICE DES EAUX
COMMUNE DE LEPUUX

90200 LEPUUX

ANNEE 2022

FACTURE N°
00

Adresse de l'Abonnement :
Impasse des Rosters
Adresse de Facturation :
Mr DURAND Pierre
Impasse des Rosters
90200 LEPUUX

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Catégorie d'Abonnés : Particuliers

DELAI DE REGLEMENT
jusqu'au : 30/01/2023

Code	Libellé	Quantité	P.U.	Montant
090	Nombre de mois facturés	12.00		
300	Nouvel index	250		
310	Ancien index	130		
330	Consommation totale	120		
350	Montant consommation	120	1,00	120,00
400	Taxe annuelle d'abonnement	120	18,00	18,00
755	Taxe Pollution	120	0,28	32,40
765	Taxe de prélèv. Nappe	120	0,191	22,92
NET A PAYER				193,32

Modalités de paiement
Trésor Public 070-106
Perception de Giromagny

SERVICE DES EAUX
COMMUNE DE LEPUUX

90200 LEPUUX

ANNEE 2021

FACTURE N°
00

Adresse de l'Abonnement :
Impasse des Rosters
Adresse de Facturation :
Mr DURAND Pierre
Impasse des Rosters
90200 LEPUUX

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Catégorie d'Abonnés : Particuliers

DELAI DE REGLEMENT
jusqu'au : 30/01/2021

Code	Libellé	Quantité	P.U.	Montant
090	Nombre de mois facturés	12.00		
300	Nouvel index	250		
310	Ancien index	130		
330	Consommation totale	120		
350	Montant consommation	120	0,90	108,00
400	Taxe annuelle d'abonnement	120	18,00	18,00
755	Taxe Pollution	120	0,28	33,60
765	Taxe de prélèv. Nappe	120	0,204	24,48
NET A PAYER				184,08

Modalités de paiement
Trésor Public 070-106
Perception de Giromagny



ZONE DE DISTRIBUTION : LEPUIX ST GUILLAUME

2022

Eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 10 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 466 substances différentes.

L'eau provient de la source Saint Guillaume. Les périmètres de protection sont réalisés.

Elle subit un traitement pour l'arsenic et elle est désinfectée à l'eau de javel avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 734 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE LEPUIX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE LEPUIX »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **8**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Nombre de mesures : **349**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,9 °f**
Valeur maxi : **4,9 °f**

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LEPUIX HT PRES

2022

Eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 466 substances différentes.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

L'eau provient de la source des Hauts Prés. Les périmètres de protection sont réalisés.

Elle est reminéralisée et désinfectée à l'eau de javel avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 370 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE LEPUIX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE LEPUIX »

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Nombre de mesures : **346**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,85 °f**
Valeur maxi : **1 °f**

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

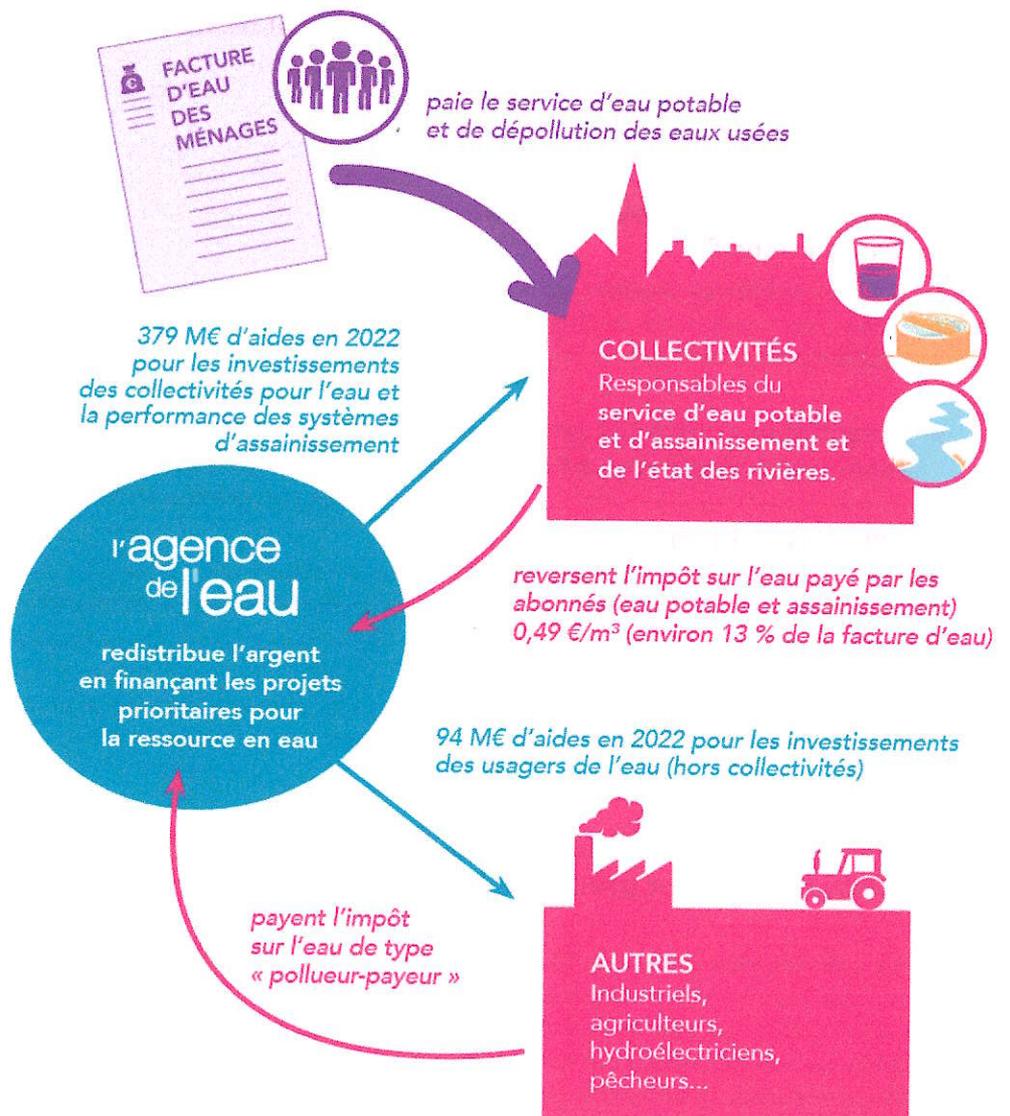
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,87 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 13 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sisepe 2021.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.

13,5% (75,2 M€)
payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau.**



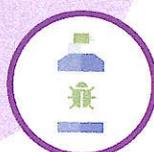
71,5% (397,3 M€)
payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique.**

8,5% (47,1 M€)
payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**



2,6% (14,2 M€)
payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,7% (4,1 M€)
payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

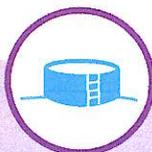


3,2% (17,6 M€)
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse.**

Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

18,2% (82,6 M€)
aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité**: zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).



41% (186,4 M€)
aux services publics d'eau et d'assainissement **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales.**

23,3% (105,6 M€)
pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau: protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.



3,8% (17 M€)
aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., **pour l'animation des politiques de l'eau**: études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

5,1% (23,3 M€)
aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle.**



0,8% (3,8 M€)
à la solidarité internationale: accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

7,8% (35,4 M€)
aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.**



7,8% (35,4 M€)
aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.**

- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

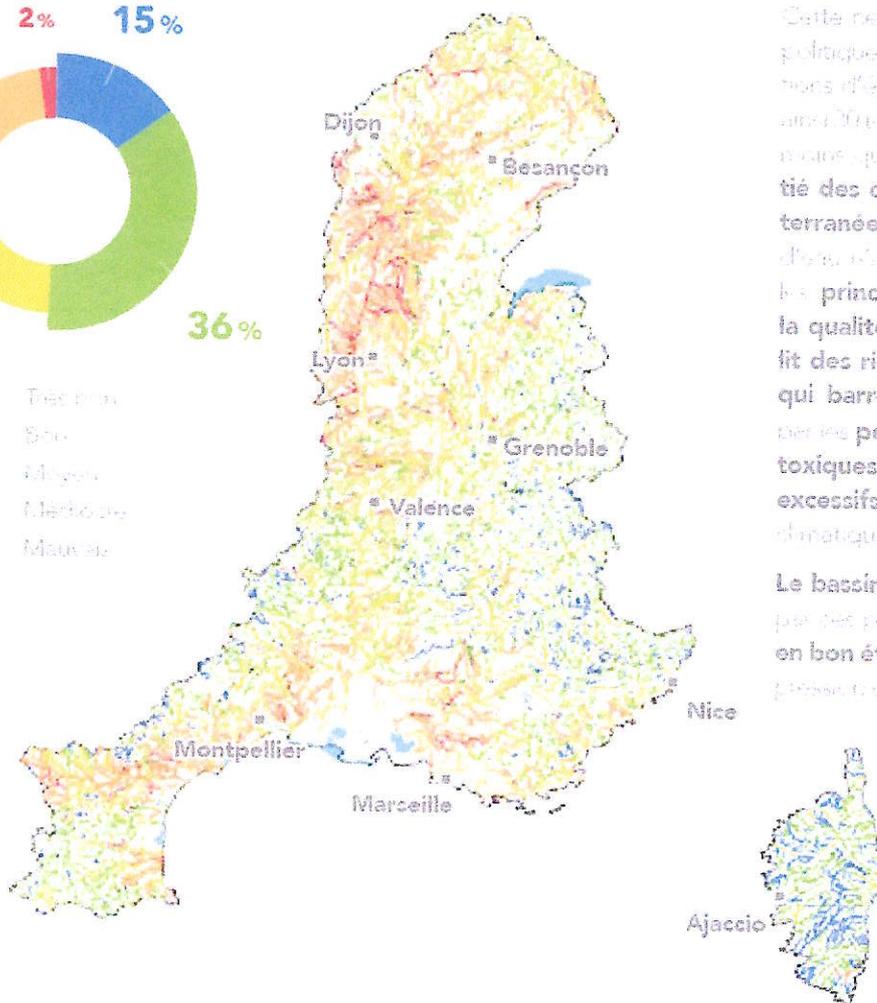
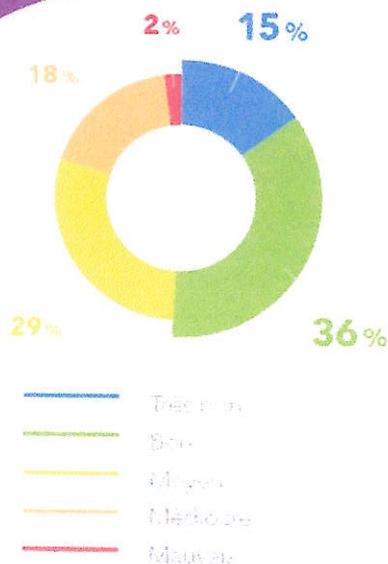
QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021

Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 20 tonnes d'azote amenées au port zéro de mer qui transitent à l'est de Lyon. La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Pour les rivières d'eau d'aval, n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement ouvert par ses présences, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur les ressources en eau est constaté.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11000 cours d'eau de plus de 2km

Bassin de Corse

- > 240000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de côtes